

d'un dépôt de garantie de \$611 fait en rapport avec le pavage de la rue Metcalfe.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: D'autoriser la remise dudit dépôt.

6.—(22174) Soumis un rapport du Député-Ingénieur en Chef, au sujet de l'avis de la Montreal Public Service Corporation, de son intention d'installer des poteaux dans les rues de Biencourt, Joliette et Harvard.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De recommander au Conseil l'octroi de l'autorisation demandée.

7.—Le Bureau procède à la continuation de l'enquête au sujet de la construction de l'égout de Notre-Dame de Grâces.

Les témoins suivants sont assermentés et examinés:

M. Antoine Décarie, inspecteur, en nouvel examen.

M. le Commissaire McDonald prend son siège.

M. Stuart Howard, Surintendant du Département des Egouts.

Exhibit 29—Profil de surface à être produit par M. Howard.

M. Arthur Gagné, inspecteur.

M. Stuart Howard, en nouvel examen.

Exhibit 30—Copie de résolution autorisant la remise d'un dépôt de \$15,000 à la Compagnie Harris.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint à M. Omer Giroux de comparaître devant le Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, à l'Hôtel de Ville de la Cité de Montréal, vendredi, le 14 courant, à 10.30 a.m., dans la Salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant l'exécution des contrats pour la construction de l'égout collecteur du quartier Notre-Dame de Grâces.

Il est

Enjoint à la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle les livres de notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec l'exécution desdits travaux, le tout sous toutes peines que de droit.

La présente assignation est donnée en vertu des dispositions de l'art. 21R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint à M. P. J. Hubert de comparaître devant le Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, à l'Hôtel de Ville de la Cité de Montréal, vendredi, le 14 courant, à 10.30 a.m., dans la Salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant l'exécution des contrats pour la construction de l'égout collecteur du quartier Notre-Dame de Grâces.

Il est

Enjoint à la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle les livres de notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec l'exécution desdits travaux, le tout sous toutes peines que de droit.

La présente assignation est donnée en vertu des dispositions de l'art. 21R de la Charte de la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Enjoint à M. J. Brosseau de comparaître devant le Bureau des Commissaires de la Cité de Montréal, à l'Hôtel de Ville de la Cité de Montréal, vendredi, le 14 courant, à 10.30 a.m., dans la Salle du Conseil, pour rendre témoignage dans l'affaire concernant l'exécution des contrats pour la construction de l'égout collecteur du quartier Notre-Dame de Grâces.

Il est

Enjoint à la personne ci-dessus mentionnée d'apporter avec elle les livres de notes et autres documents qu'elle peut avoir en sa possession, en rapport avec l'exécution desdits travaux, le tout sous toutes peines que de droit.

La présente assignation est donnée en vertu des dispositions de l'art. 21R de la Charte de la Cité de Montréal.

be refunded their deposit of \$611 made in connection with the paving of Metcalfe street.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the refund of said deposit be authorized.

6.—(22174) Submitted a report from the Deputy Chief Engineer, anent a notice from the Montreal Public Service Corporation, of its intention to install poles on Biencourt, Joliette and Harvard streets.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that said authorization be granted.

7.—The Board proceeded with the investigation anent the construction of a sewer in Notre-Dame de Grâces.

The following witnesses were sworn and examined:

Mr. Antoine Décarie, in cross-examination.

Commissioner McDonald took his seat.

Mr. Stuart Howard, Superintendent of the Sewers Department.

Exhibit No. 29—Profile of the surface, to be filed by Mr. Howard.

Mr. Arthur Gagné, Inspector

Mr. Stuart Howard, in cross-examination.

Exhibit No. 30—Copy of the resolution authorizing the refund of a deposit of \$65,000 to the Harris Co.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey,

Mr. Omer Giroux was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, on the 14th instant, at 10.30 a.m., in the Council Room, to give evidence in the matter concerning the carrying out of contracts for the construction of the main sewer in Notre-Dame de Grâces Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession in connection with the execution of said works, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey,

Mr. P. J. Hubert was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, on the 14th instant, at 10.30 a.m., in the Council Room, to give evidence in the matter concerning the carrying out of contracts for the construction of the main sewer in Notre-Dame de Grâces Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession in connection with the execution of said works, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey,

Mr. J. Brosseau was ordered to appear before the Board of Commissioners, of the City of Montreal, on the 14th instant, at 10.30 a.m., in the Council Room, to give evidence in the matter concerning the carrying out of contracts for the construction of the main sewer in Notre-Dame de Grâces Ward.

The above mentioned person is ordered to bring with him the note-books and other documents he may have in his possession in connection with the execution of said works, the whole under the penalty provided by law.

This summons is given in virtue of the provisions of Art. 21R of the Charter of the City of Montreal.